

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 158 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Patrice PRAT, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Installation d'un nouveau conseiller communautaire

Par délibération en date du 12 septembre 2013, le Conseil municipal de Cavillargues a élu de nouveaux représentants pour le représenter au sein du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation de :

- Monsieur Michel PAILLOT, en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Éric FRENE, en qualité de délégué suppléant

Ils siégeront dorénavant au Conseil communautaire et dans les commissions, en lieu et place de Monsieur Paul GIVAUDAN et Monsieur Alain PUGNERE.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** l'installation de ce nouveau conseiller communautaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture*

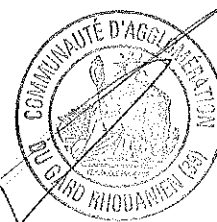
le

et publication

le.....

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 159 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Patrice PRAT, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Élection d'un vice-président

Par délibération en date du 12 septembre 2013, le Conseil municipal de Cavillargues a désigné un nouveau délégué pour siéger au Conseil communautaire, en remplacement de Monsieur Paul GIVAUDAN, vice-président.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau vice-président.

Y a-t-il des candidatures ?

Pascal PELLAT
Michèle OROMI

Chaque délégué, à l'appel de son nom, dépose dans l'urne son bulletin écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	68
Nombre de suffrages déclarés nuls	7
Nombre de suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

Résultats du vote :

Pascal PELLAT	45
Michèle OROMI.....	16

Avec 45 suffrages, Pascal PELLAT ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé(e) 11^{ème} vice-président(e).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, que Monsieur Pascal PELLAT remplacera désormais Monsieur Paul GIVAUDAN dans les commissions et structures où il siégeait pour représenter la Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

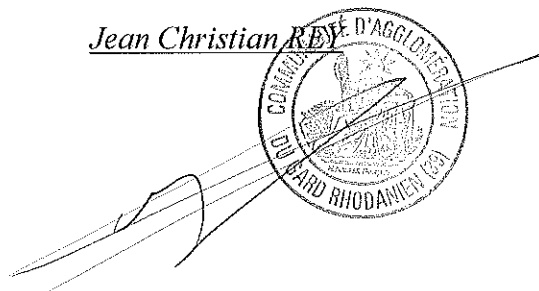
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication
le.....

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 160 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Patrice PRAT, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Détermination des ratios pour les avancements de grade

L'avancement de grade est déterminé sur la base d'un taux de promotion fixé, après avis du Comité Technique (conformément au 2^{ème} alinéa de de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

La collectivité doit fixer ce ratio promus/promouvables, c'est-à-dire le pourcentage des promovables (agents remplissant les conditions individuelles pour bénéficier d'un avancement de grade) qui pourraient être inscrits sur le tableau annuel d'avancement de grade et donc bénéficier d'un tel avancement de grade.

Ce taux, qui peut être compris entre 0 et 100% doit être déterminé pour chaque grade d'avancement de grade par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Un taux identique pourra être déterminé pour un ou plusieurs grades voire cadres d'emplois.

Aucun avancement ne pourra avoir lieu sans cette délibération.

Il est proposé de fixer le ratio à 100% pour tous les grades qui imposent des règles spécifiques (réussite à un examen professionnel, etc....) et à 75% pour tous les autres grades.

Cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 8 octobre 2013 et soumise à l'avis du Comité Technique du 7 mai 2013.

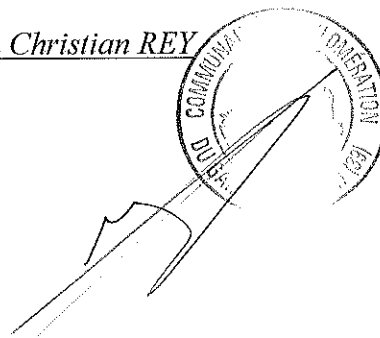
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De fixer** les ratios suivants pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2013, tels que décrits dans le tableau joint en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 161 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 7

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Patrice PRAT, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Modification du tableau des effectifs

Compte tenu de l'évolution des effectifs de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, il est nécessaire de revoir la composition du tableau des effectifs pour l'année 2013.

En fonction des besoins d'organisation des services, il est nécessaire de créer pour 2013 les postes suivants :

Titulaires :

- 2 postes d'Attaché Principal à temps complet,
- 1 poste de Rédacteur à temps complet (*),
- 1 poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe à temps complet,
- 2 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} Classe à temps non complet (60%),
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe à temps complet,
- 6 postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (70%).

Non titulaires :

- 1 apprenti BTS Tourisme.

Les crédits afférents à ces postes sont inscrits au chapitre 012 du budget en cours.

() Il pourra être fait appel à un non-titulaire afin de faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance de cet emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi.*

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** la création des postes mentionnés ci-dessus.

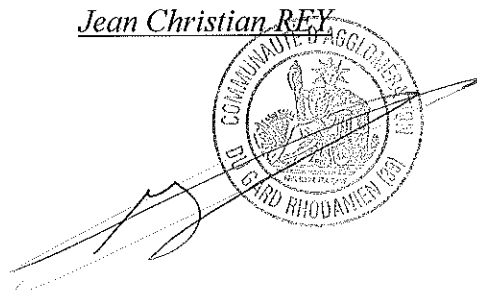
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 162 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAUAU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Compte Épargne Temps

Le dispositif du Compte Épargne Temps (CET) consiste à permettre à l'agent d'épargner des droits à congé, qu'il pourra utiliser ultérieurement sous différentes formes.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à la collectivité de se prononcer sur le détail des modalités de constitution, d'utilisation et de clôture du Compte Épargne Temps.

Le Compte Epargne Temps a été institué par le décret n°2004-878 du 26 août 2004, modifié par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010.

Cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 08 octobre 2013 et soumise à l'avis du Comité Technique du 24 septembre 2013.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le règlement du Compte Épargne Temps joint en annexe,
- **D'approuver** le principe de la monétisation, tel que défini dans le règlement joint.

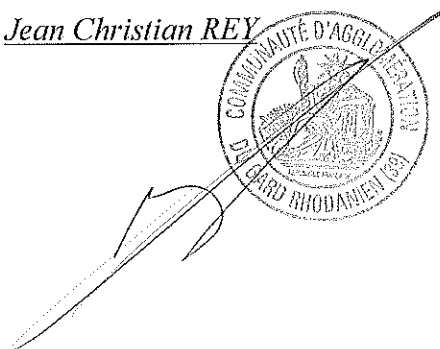
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 163 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Attribution de subventions aux associations culturelles

La Commission Culture-Sport-Patrimoine propose de subventionner pour un montant de **2 650 €** les manifestations culturelles et patrimoniales suivantes, ceci en contrepartie d'une valorisation et d'une promotion de l'image de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, notamment en faisant apparaître le logo sur l'ensemble des documents et supports de communication de l'action :

- **8^{ème} French Digital Tour 2013**, de juillet à octobre 2013.
Le Photo-Club Bagnols Marcoule organise un concours photos international en collaboration avec trois autres clubs français. Le jury se réunira les 22, 23 et 24 novembre 2014 pour élire les gagnants du concours 2013.
C'est le seul concours concernant la photo en Gard rhodanien. Le concours 2012 a recensé près de 7 120 images numériques de 841 auteurs de 52 pays.
Il est proposé une subvention de **500€**.
- **La fête de la science**, du 10 au 13 septembre 2013.
Dans le cadre de la fête de la science, l'association Renaissance du vieux Pont-Saint-Esprit propose une exposition « Pitot, un languedocien, grand ingénieur du siècle des lumières » au Prieuré Saint-Pierre de Pont-Saint-Esprit, une conférence sur la vie et l'œuvre d'Henri Pitot à la Scène, Chapelle des pénitents. Les deux premières journées sont consacrées aux scolaires.
Il est proposé une subvention de **300€**.
- **Publication d'un fascicule**, année 2013.
Le laboratoire d'Archéologie du Canton de Pont-Saint-Esprit souhaite éditer un livret retraçant les fouilles archéologiques et sondages du canton sur une trentaine d'années. La Communauté des communes Valcèzard avait déjà attribuée la somme de 500 € mais n'avait pas eu le temps de verser la somme à l'association car le projet est toujours en cours de réalisation. Il s'agit aujourd'hui de régulariser cette demande.
Il est proposé une subvention de **500€**.
- **Fête des vendanges**, le 8 septembre 2013.
Le Comité des fêtes de la commune de Saint-Michel d'Euzet propose sur une journée la Fête des vendanges. Cette fête comporte un aspect pédagogique qui profite aux enfants de l'école du village.
Il est proposé une subvention de **250€**.
- **Fête médiévale**, 1^{er} septembre 2013.
Le comité des fêtes de Saint-Victor La Coste propose une mise en valeur du patrimoine du village qui garde encore aujourd'hui de nombreuses traces de l'époque médiévale, à travers une journée d'animation comme au Moyen âge.
Il est proposé une subvention de **300€**.

- **Fête médiévale**, 13 juillet 2013.

L'Association Stéphanoise d'Émulation pour la Sauvegarde du Patrimoine Commun (l'ASESPC) propose une mise en valeur du patrimoine médiéval du village (Site de Saint-Pierre – Chapelle et Tour du XI^{ème} siècle), à travers une journée d'animation comme au Moyen âge.

Il est proposé une subvention de **300€**.

- **4^{ème} Rallye touristique**, 12 mai 2013.

L'association « A l'écoute des Carsannais » propose un rallye de voitures anciennes à travers le territoire, une façon de découvrir nos villages.

Il est proposé une subvention de **500€**.

La Commission Sport-Culture-Patrimoine, en date du 18 septembre 2013, a émis un avis favorable après étude du dossier de demande subvention fournis par toutes les associations.

Ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65 article 6574 du budget 2013.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **500€** au Photo-Club Bagnols Marcoule.
- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **300€** à Renaissance du vieux Pont-Saint-Esprit.
- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **500€** au Laboratoire d'Archéologie du Canton de Pont-Saint-Esprit.
- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **250€** au Comité des fêtes de Saint-Michel d'Euzet.
- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **300€** au comité des fêtes de Saint-Victor La Coste.
- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **300€** à l'association Stéphanoise d'Émulation pour la Sauvegarde du Patrimoine Commun (l'ASESPC).
- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **500€** au L'association A l'écoute des carsannais.

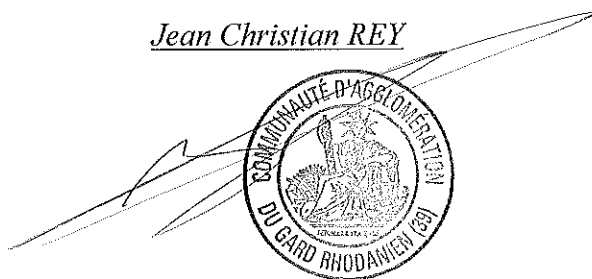
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 164 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Manifestations sportives : subventions aux associations

Dans le cadre de sa politique sportive, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien apporte un soutien à la mise en place de manifestations sportives sur son territoire.

Après avoir étudié les différentes demandes, la commission Culture-Sport-Patrimoine propose de subventionner pour un montant total de **750€**, les manifestations du Triathlon de Codolet et des Foulées de Salazac.

Nous vous rappelons que ces associations devront valoriser et promouvoir l'image de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, notamment en faisant apparaître le logo sur l'ensemble des documents et supports de communication de l'action, ainsi que par la mise en place de visuels le jour de l'action (banderoles, flamme, kakémonos).

- **Triathlon de Codolet**, 14 juillet 2013.

Le Comité des Fêtes de Codolet en lien avec la Mairie de Codolet, a organisé son 21^{ème} Triathlon, en collaboration avec la Fédération Française de Triathlon pour satisfaire tous les compétiteurs qu'ils soient licenciés ou non licenciés.

Cette épreuve fait partie du circuit régional de triathlon pour la ligue Languedoc-Roussillon.

Il est proposé une subvention de **250€**.

- **Foulées de Salazac**, 20 octobre 2013.

Dans le cadre de la lutte contre le cancer, le Comité des Fêtes de Salazac organise la 2^{ème} édition des Foulées de Salazac. Cette manifestation sera composée de deux courses pédestres ainsi qu'une randonnée dans les bois de Salazac. Cette journée se déroulera durant la campagne « Octobre Rose » 2013.

Il est proposé une subvention de **500€**.

La Commission Sport-Culture-Patrimoine, en date du 18 septembre 2013, a émis un avis favorable après étude du dossier de demande subvention fournis par toutes les associations.

Ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65 article 6574 du budget 2013.

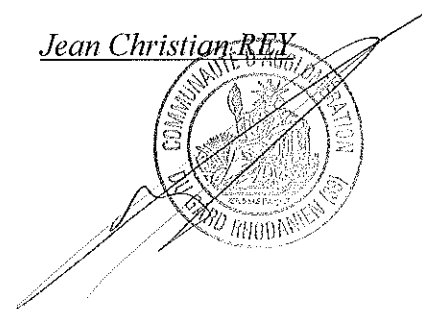
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **250€** au Comité des fêtes de Codolet.
- **D'octroyer** une subvention à hauteur de **500€** au Comité des fêtes de Salazac.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 165 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Décision modificative n°01/2013 – Budget principal

Il s'avère nécessaire d'approvisionner certains articles du budget principal dont les crédits sont insuffisants, en transférant les crédits d'autres articles suffisamment pourvus.

Devant la nécessité d'ajuster certaines opérations (annuler des titres effectués par les différentes Communautés de communes en 2012, prise en compte des CLECT, notification du FPIC, rôles supplémentaires et remboursements perçus), il est proposé au Conseil communautaire la décision modificative du budget principal suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65, article 6574, subventions associations, fonction 900 :	+ 151 000 €
Chapitre 011, article 6288, autres services extérieurs, fonction 900 :	- 151 000 €
Chapitre 014, article 739113, reversement conventionnel de fiscalité, fonction 820 :	+ 4 800 €
Chapitre 014, article 73921, attribution de compensation, fonction 01 :	+ 325 000 €
Chapitre 014, article 73925, FPIC, fonction 01 :	+ 81 500 €
Chapitre 67, article 673, titres annulés sur exercice précédent, fonction 020 :	+ 18 000 €
Chapitre 67, article 6711, intérêts moratoires et pénalités sur marchés, fonction 020 :	+ 9 500 €
Chapitre 022, dépenses imprévues, fonction 020 :	- 50 000 €
Chapitre 012, article 64114, rémunération principale, fonction 020 :	+ 162 000 €

Recettes

Chapitre 70, article 70611, REOM, fonction 812 :	+ 355 800 €
Chapitre 73, article 7921, attribution de compensation, fonction 01	+ 33 000 €
Chapitre 013, article 6419, remboursement personnel, fonction 020 :	+ 162 000 €

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** la décision modificative n°01/2013 du budget principal, telle que résumée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 16/12/2013

et publication
le 16/12/2013

Le Président,
Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 166 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Décision modificative n°01/2013 – Budget Annexe ZA René-Dumont

Il s'avère nécessaire d'approvisionner certains articles du budget annexe dont les crédits sont insuffisants.

Les travaux de la zone d'activité René Dumont ont débuté en octobre 2010 après attribution d'un marché de travaux comprenant 4 lots : terrassement et VRD (Eiffage), réseaux eaux pluviales (Eiffage), réseaux eaux usées et eau potable (Cornilleau) et réseaux secs (Inéo).

Les travaux ont été suspendus courant 2012 et une reprise des travaux en 2 phases successives était prévue pour 2013 et 2014.

Suite, à un arrêt prolongé des travaux, des imprévus, une reprise anticipée et à l'avancement des travaux, il est nécessaire :

- de procéder à un certain nombre d'aménagements non prévus, et révision de prix :
 - o Lot n° 1 : avenant 8 948,00 € HT, révision de prix : 21 300,03 € HT
 - o Lot n° 2 : avenant 25 654,53 € HT, révision de prix : 9 118,25 € HT
 - o Lot n° 4 : avenant 23 600,00 € HT

 - o d'effectuer les 2 phases sur l'exercice 2013 pour un montant de : 81 379,19 € HT

Il est proposé au Conseil communautaire, la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement**Dépenses**

- Chapitre 011, Article 605, travaux : + 170 000 € HT
- Chapitre 023, virement à la section d'investissement : + 170 000 € HT (opération d'ordre)

Recettes

- Chapitre 70, article 7015, vente de terrains aménagés : + 170 000 € HT
- Chapitre 042, 71355 variations de stock de terrains : + 170 000 € HT (opération d'ordre)

Section d'investissement**Dépenses**

- Chapitre 040, article 3355 en cours travaux : + 170 000 € HT (opération d'ordre)

Recettes

- Chapitre 021, virement de la section de fonctionnement : + 170 000 € HT (opération d'ordre)

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

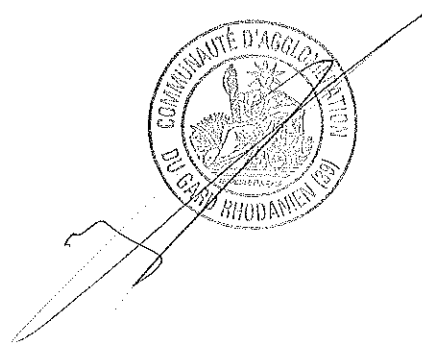
- **D'approuver** la décision modificative n°01/2013 – Budget Annexe ZA René-Dumont, telle que décrite ci-dessus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY*



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 167 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Fixation de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum

Le 18 septembre 2013, la Communauté d'agglomération a reçu un courrier de la préfecture concernant la fixation de la base minimum de CFE.

En l'absence de délibération, la base minimum de CFE sera égale à la moyenne des bases minimum applicables sur le territoire, pondérée par le nombre de redevables soumis à la cotisation minimum.

La base de cotisation minimum reste la même que celle de 2013, à l'exception de 3 communes.

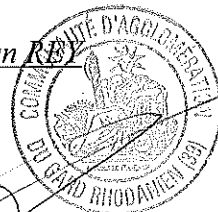
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** la fixation de la base servant à l'établissement de la cotisation minimum pour 2014 comme suit
- Codolet : 1 168,00 €
- Issirac : 697,00 €
- Goudargues : 923,00 €

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY*

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 168 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Reversement de la dotation touristique

Le SIVOM d'organisation et de développement touristique de la vallée de la Cèze a versé à la Communauté d'agglomération la somme de 109.469 € au titre de la dotation touristique 2014.

Conformément aux règles antérieurement adoptées par la Communauté de communes de Valcézard, il est proposé :

- d'affecter 20% de cette somme au budget touristique de la Communauté d'agglomération,
 - de redistribuer le solde aux communes concernées, au prorata de leur population :
- | | |
|-------------------------------|-------------|
| - Cornillon | 15 555,20 € |
| - Goudargues | 38 588,00 € |
| - La Roque sur Cèze | 5 832,80 € |
| - Le Garn | 3 638,40 € |
| - Montclus | 18 046,40 € |
| - Saint-André de Roquepertuis | 5 914,40 € |

Le Conseil communautaire décide, à la majorité, (une opposition de Edmond JOUVENEL),

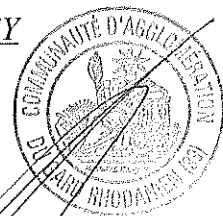
- **D'approuver** le reversement de la dotation touristique.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 169 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

Les dispositions de l'article 1521-III.1 du code général des impôts permettent aux groupements de communes qui ont instauré la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés.

La liste des entreprises exonérées est croisée par diverses sources :

- Un courrier adressé à chaque entreprise recensée qui permet de connaître son mode de collecte de ses déchets (dépôt en déchetterie, contrat avec un prestataire...),
- Les demandes d'exonération spontanées,
- Des visites sur site en concertation avec les services (en particulier avec la Mairie de Laudun-l'Ardoise pour la zone de l'Ardoise),
- La liste des adhérents de l'association Port de l'Ardoise.

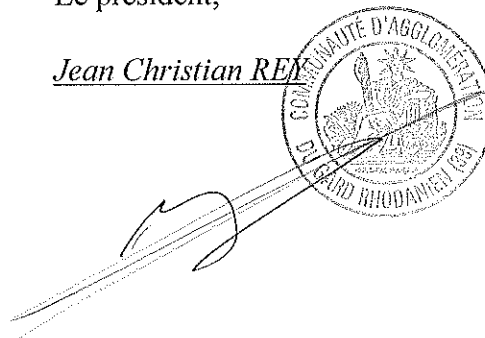
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (une abstention de Jean-Marie DAVER),

- **D'exonérer** du versement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en 2014, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant sur la liste jointe en annexe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY*

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 170 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Journée Métiers Formations 2013

Les 14 et 15 février dernier, la 15^{ème} édition de Journée Métiers Formation s'est déroulée à Bagnols-sur-Cèze.

Organisée conjointement par le C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation), l'ensemble des équipes de direction des établissements scolaires du BEFI du Gard rhodanien, l'Académie de Montpellier, la Ville de Bagnols-sur-Cèze, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et AGIR abcd, cette manifestation a pour but de présenter les différentes formations offertes aux élèves et regroupe de nombreux exposants du monde éducatif et économique.

Cette édition était placée sous le signe de l'année de mobilisation pour "l'égalité entre les filles et les garçons à l'école". A ce titre, une note particulière a été donnée à la valorisation des métiers du secteur industriel où les femmes sont peu représentées.

Le logo de la Communauté d'agglomération était présent sur l'ensemble de la communication.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'attribuer** une subvention pour l'année 2013, d'un montant de 5 000 €,
- **D'autoriser** le président à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY*



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 171 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien

La Mission Locale Jeunes du Gard Rhodanien assure une mission de service public auprès des jeunes de 16 à 25 ans et développe son offre de service autour de l'accueil, l'information, la formation, l'accès à l'emploi et l'aide à la vie quotidienne.

Elle accompagne 1910 jeunes relevant du territoire de la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération en assure la présidence.

Subvention 2011 => 0,72 € / habitant

Subvention 2012 => 0,73 € / habitant

L'augmentation du montant de la subvention 2013 permet :

- le renforcement de la présence à Pont-Saint-Esprit,
- la création de permanences à Laudun, Cavillargues, Le Garn, Goudargues et Tavel,
- l'animation et plan d'actions avec les points jeunes de Laudun et la SMJ de Bagnols-sur-Cèze.

Le Conseil d'Administration de la Mission Locale Jeunes en date du 16 mai 2013 a fixé la cotisation par habitant à 1,32€.

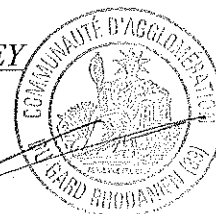
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'attribuer** une subvention pour l'année 2013, d'un montant de 91 239,72 € (69 121 habitants x 1,32 Euros),
- **D'autoriser** le président à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 172 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Salon BIG 2013

Le Salon Business In Gard rhodanien qui se déroulera le 7 novembre 2013 est une manifestation à destination des chefs d'entreprises du Gard rhodanien,

Elle répond aux objectifs suivants :

- Mobiliser autour d'un évènement porteur les acteurs économiques TPE/PME du territoire sous l'égide de la Communauté d'agglomération ;
- Favoriser les relations inter territoriales entre les acteurs économiques, institutionnels et élus ;
- Rendre visible une dynamique économique du territoire du Gard rhodanien.

La thématique 2013 retenue est "Made in Gard rhodanien", 4 ateliers ponctueront la journée.

Cet évènement est cofinancé de la façon suivante :

Désignation du financeur	Nature du financement	Montant
Communauté d'agglomération	subvention	35 000 €
MDE du Gard rhodanien	subvention	10 000 €
CCI de Nîmes	Subvention	15 000 €
Exposants	Recettes	15 000 €

La Maison de l'Emploi du Gard Rhodanien est désignée comme structure porteuse de la manifestation Salon BIG.

Eu égard au montant de la subvention, il est nécessaire de conclure une convention entre la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et l'association Maison de l'Emploi du Gard rhodanien pour définir les modalités d'intervention de la Maison de l'Emploi.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

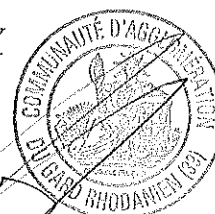
- **D'attribuer** à la Maison de l'Emploi du Gard rhodanien une subvention pour l'année 2013, d'un montant de 35 000 €,
- **D'autoriser** le président à signer tous les actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 173 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Gard Rhodanien Développement

Lors de son assemblée générale extraordinaire en date du 10 juillet 2013, l'association Gard Rhodanien Développement a modifié ses statuts (titre, objet, membres...) et doit notamment changer de nom.

Les statuts modifiés de l'association prévoient les opérations de promotion du territoire.

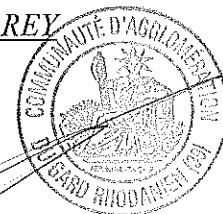
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'attribuer** à cette association une subvention de 10 500 euros.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 174 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Attribution d'une subvention à l'association Initiative Gard

L'association Initiative Gard, membre du réseau France initiative aide financièrement les créateurs d'entreprises par l'octroi de prêts à taux très avantageux.

L'association déjà partenaire de la Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc souhaite s'implanter durablement sur le territoire de l'agglomération, en utilisant par exemple les locaux pouvant être mis à disposition aux partenaires à la Maison de l'Entreprise.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'attribuer** une subvention de 34.000 euros (valeur annuelle) à l'association Initiative Gard. La subvention pour 2013 est calculée *pro rata temporis* à compter de la signature de la convention de partenariat.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 175 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Modification du lot n°6 de la zone d'activités de Sarsin

La zone d'activités de Sarsin, située sur la commune de Connaux est une zone d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de l'amélioration de la zone, un renforcement de poste électrique a été installé sur le lot n°6. Il convient de modifier ce lot sur le règlement de la zone et de retirer une bande de 186 m², constituée par une bande de 3 mètres de large sur 59.55 mètres de longueur.

Pour ce faire, un plan de bornage a été réalisé le 14 novembre 2012.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'autoriser** le Président à modifier le règlement du lotissement de la zone d'activités de Sarsin.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture*

le

et publication

le.....

Le Président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 176 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Procédure de vente des lots et terrains des zones de Sarsin, de Bernon et de René-Dumont

Les zones d'activités de Sarsin, Bernon et René-Dumont déclarées d'intérêt communautaire comprennent des terrains et lots qui relèvent du domaine privé de la Communauté d'agglomération.

Pour la vente de ces terrains et lots, il est souhaitable depuis l'arrêt du Conseil d'État en date du 10 mars 1995 « commune de Digne » de prendre une délibération mettant en place un cadre juridique de procédure d'avant contrat de vente.

Ainsi il est proposé au Conseil communautaire, la procédure suivante :

Il s'agit d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération à réaliser l'ensemble des actes préparatoires des ventes (recherches d'acquéreurs, sollicitation des domaines, contrats de commercialisation...) sur le territoire des zones d'activités, à signer les promesses de vente ou d'achat qui devront intégrer des clauses suspensives, notamment celles permettant au Conseil communautaire d'avoir le dernier mot sur la vente et ses conditions.

A l'issue de cette procédure d'avant contrat, une nouvelle délibération du Conseil sera indispensable pour chaque lot et terrain et autorisera le Président à signer l'acte authentique ou l'acte en la forme administrative.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'autoriser** le Président à mener les actes préparatoires des ventes des lots de de la zone d'activité de Sarsin, Bernon et René-Dumont
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 177 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Attribution d'une subvention à l'entreprise Berlidon

L'entreprise Berlidon est implantée sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien. Cette société spécialisée dans la pâtisserie industrielle est en pleine croissance et a atteint ses limites en matière de capacité de production. C'est pourquoi, elle lance dès 2013, la construction d'une nouvelle ligne de production. Cette dernière va permettre la création de 50 nouveaux emplois sur le territoire de l'agglomération.

Pour faciliter cette construction, l'entreprise a sollicité l'aide des personnes publiques. L'État, à travers la Datar, a donné 400 000 euros. La Région Languedoc-Roussillon et le Département du Gard ont validé par des comités techniques le principe de subventions pouvant atteindre 80 000 euros chacun. Toutefois, avant de délibérer officiellement, ces deux institutions posent la condition d'une participation financière de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Question présentée à la Commission « Développement économique, emploi et compétences » du 3 octobre 2013.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, (quatre abstentions : Jean-Marie DAVER, Michèle OROMI, Pierrette PASQUINI, Laurent CASTANIER)

- **D'attribuer** une subvention à l'entreprise Berlidon de 15 000 euros, le développement économique et les actions en faveur de l'emploi faisant partie des compétences de l'agglomération.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 178 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 64

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 6

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Marc ANGELI, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Subvention à l'association RIPOSTE et signature d'une convention d'objectifs

L'association RIPOSTE, fondée en 1995, par des professionnels de santé à Bagnols-sur-Cèze, vise à agir, dans le cadre de la prévention primaire, secondaire et tertiaire, auprès d'un public à risque ou exposé à une consommation de substances légales ou illégales, ainsi qu'auprès des personnes en difficultés qui n'ont pas nécessairement de problèmes d'addiction.

L'association RIPOSTE s'est développée selon trois axes :

- « accueil et accompagnement en addictologie » (Riposte accueil),
- « hébergement », à destination d'un public particulièrement touché par la grande précarité (Maison relais et appartements),
- « prévention spécialisée » avec une équipe d'éducateurs de rue.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) devrait donner à l'association un agrément sur le point d'accueil « addictologie » sous la forme d'un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usages de Drogue (CAARUD). Cette reconnaissance du travail accompli sur Bagnols-sur-Cèze rendra alors la structure autonome financièrement.

RIPOSTE a pour projet l'extension d'une antenne sur Pont-Saint-Esprit. L'association préconise la création d'une équipe qui sera financée à l'horizon 2015 par l'ARS. L'association demande à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, au titre de l'année 2013, une aide au financement de ce projet à hauteur de 14000 €.

En parallèle, RIPOSTE demande 10000 € pour assurer et pérenniser l'accompagnement social sur l'hébergement à travers la Maison Relais.

La Commission Solidarité et Politique de la ville, en date du 17 septembre 2013, a souhaité soutenir cette initiative. Ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65 article 6574 du budget 2013.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

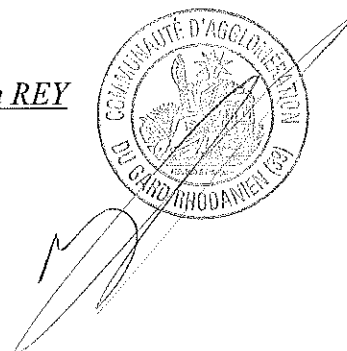
- **D'octroyer** à l'association RIPOSTE pour 2013 une subvention de 24000 € pour soutenir le projet d'ouverture d'une antenne supplémentaire sur Pont-Saint-Esprit et pour la Maison Relais,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ci-jointe.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 179 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Création des conseils de crèche des multi-accueils de Saint-Geniès de Comolas et Saint-Victor la Coste et élection des représentants de la Communauté d'Agglomération

La circulaire n° 83-22 du 30 juin 1983 relative à la participation des parents à la vie quotidienne des crèches incite les gestionnaires à aménager une place pour les parents au sein des crèches : « *Les gestionnaires peuvent utilement inviter aussi les parents à participer à certaines activités de la crèche, dans des conditions définies par son règlement intérieur [...] L'expression collective des parents doit également être facilitée, afin qu'un dialogue régulier puisse avoir lieu sur la vie de la crèche.* » Plus particulièrement, elle instaure les conseils de crèche.

Cette instance a pour objectifs d'informer, d'échanger et de répondre aux interrogations autour des questions de vie quotidienne ou sur les orientations ou projets de l'établissement d'accueil.

Il est prévu dans chaque structure 3 réunions par an.

Les ordres du jour de chaque réunion sont établis selon les souhaits des trois parties représentées.

Le conseil de crèche est composé d'élus de la collectivité gestionnaire (2 titulaires et 2 suppléants), de professionnelles des structures (2 titulaires et 2 suppléants) et de représentants des familles (2 titulaires et 2 suppléants).

Le Conseil d'Agglomération est appelé à désigner ses représentants pour les structures de Saint-Geniès de Comolas (ouverte depuis le 12 septembre dernier) et Saint-Victor la Coste (dont l'ouverture est prévue le 6 janvier 2014), qui doivent obligatoirement être des élus communautaires, titulaires ou suppléants, puisque la Communauté d'agglomération en est la gestionnaire.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De créer** le Conseil de crèche du multi-accueil de Saint-Geniès de Comolas et Saint-Victor la Coste,
- **De procéder** à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération.
 - **Multi-accueil de Saint-Geniès de Comolas :**

Titulaires	Suppléants
Olivier JOUVE	Daniel SAUTEL
Rose LAFONT	Frédéric DALMAS

- **Multi-accueil de Saint-Victor la Coste (Les Lutins du Claux) :**

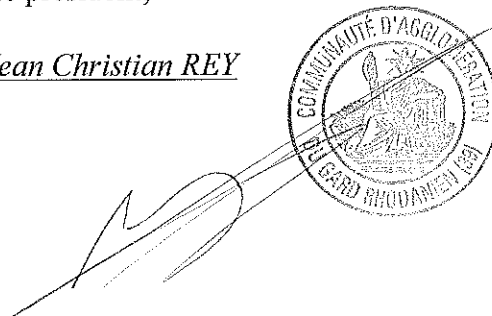
Titulaires	Suppléants
Olivier JOUVE	Annick HANSENS
Jacqueline LINDER	Robert PIZARD-DESCHAMPS

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 180 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Portage du projet Espace Rabelais-centre oenotouristique du Gard rhodanien

En 2012, la Communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc a répondu à un appel à projet FEADER « oenotourisme » pour un projet de création d'un centre oenotouristique dans les locaux de l'Hôtel Mallet, à Bagnols-sur-Cèze. La Communauté de communes était donc maître d'ouvrage et la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise le partenaire privé du projet.

Au 1^{er} janvier 2013, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'est substituée à la Communauté de communes Rhône Cèze Languedoc dans le portage des projets en cours, dont celui du centre oenotouristique. Le budget 2013 de la Communauté d'agglomération a acté ce projet en prévoyant les sommes nécessaires aux travaux et les subventions attendues.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De valider** le portage du projet de centre oenotouristique par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant au projet.

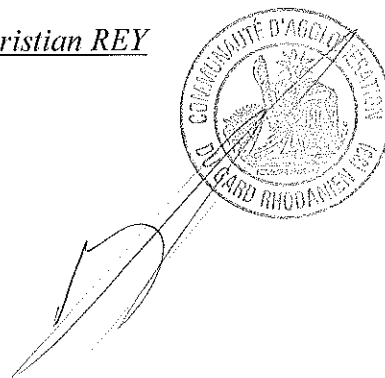
Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 181 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAOU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Convention de partenariat avec la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise au titre du fonctionnement de l'Espace Rabelais

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, et la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise se sont associées pour répondre à un appel à projet FEADER.

Elles ont construit et porté le projet de création d'un centre oenotouristique du Gard rhodanien : l'Espace Rabelais. Ce projet désormais mené par la CAGR a été retenu et bénéficie donc de subventions FEADER, du Conseil Général du Gard et du Conseil Régional de Languedoc-Roussillon.

Plus qu'un espace muséographique de présentation du territoire viticole, de ses productions et des hommes qui le font vivre, le centre oenotouristique est un lieu de ressources, de rencontres pour les professionnels de l'oenotourisme, engagés notamment aux côtés de la Communauté d'agglomération, dans la démarche de labellisation nationale « Vignobles et découvertes ».

A l'aube de son ouverture prévue mi-novembre, il apparaît nécessaire de définir les modalités de fonctionnement de l'espace Rabelais et le rôle de la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise, partenaire historique du projet.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'autoriser** le président à signer la convention de partenariat qui détaille les modalités d'intervention de la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise en termes d'animations, de communication et de gestion de la boutique.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication

le.....

Le Président,

Jean Christian REY



LOGO COMPAGNIE

CONVENTION

POUR L'ANIMATION DE L'ESPACE RABELAIS
CENTRE OENOTOURISTIQUE DU GARD RHODANIEN

ENTRE

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN
représentée par son Président, Monsieur Jean Christian REY,
agissant conformément à la délibération en date du 14 octobre
2013

ET

LA COMPAGNIE DE LA COTE DU RHONE GARDOISE
représentée par son Président, Monsieur Géry Delbecque

Préambule

La viticulture marque depuis toujours le territoire rural du Gard rhodanien. Elle est aujourd'hui un vecteur économique important, elle fait vivre de nombreux producteurs et salariés. Elle s'ancre dans notre patrimoine et notre culture, façonne nos espaces de vie et nos paysages et symbolise notre goût du bien vivre et de l'échange. La viticulture est constitutive de l'attractivité de l'ensemble du Gard rhodanien, elle porte en elle le témoignage de notre passé, elle est l'une des composantes de son avenir.

C'est pourquoi, suite à un appel à projet FEADER « oenotourisme » lancé en 2012, la communauté de communes Rhône-Cèze-Languedoc puis la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise se sont associés afin de construire et de porter le projet de création d'un centre oenotouristique du Gard rhodanien : l'Espace Rabelais. Le projet a été retenu et bénéficie donc de subventions FEADER, du Conseil Général du Gard et du Conseil Régional de Languedoc-Roussillon.

Plus qu'un espace muséographique de présentation du territoire viticole, de ses productions et des hommes qui le font vivre, le centre oenotouristique est un lieu de ressources, de rencontres pour les professionnels de l'oenotourisme, engagés notamment aux côtés de la Communauté d'agglomération, dans la démarche de labellisation nationale « Vignobles et découvertes ».

Dans ce contexte et fort de son expérience et du réseau de ses adhérents, le partenaire privé du projet, l'association de la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise, s'engage à contribuer à l'animation de l'Espace Rabelais.

Article 1 – Objet de la convention

La Compagnie de la Côte du Rhône gardoise et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien décident de mettre en place un partenariat portant sur l'animation de l'Espace Rabelais – centre oenotouristique du Gard rhodanien. La présente convention a pour objet d'en déterminer les modalités de fonctionnement.

Article 2 – Missions de la compagnie

Fort de son expérience et du réseau de ses adhérents (professionnels du monde du vin et particuliers), la Compagnie s'engage à proposer des actions d'animations (ateliers, dégustations, expositions, conférences.....) au sein de l'espace Rabelais. Ces actions seront élaborées et organisées en partenariat avec la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien selon un calendrier établi et validé en commun et dans le respect de la législation en vigueur au regard notamment de la consommation d'alcool.

Article 3 – Suivi du partenariat et représentativité

L'association « Compagnie de la Côte du Rhône gardoise » est une association loi 1901 régie par des statuts qui déterminent son rôle et ses actions. Elle est organisée autour d'un conseil d'administration composée de membres bénévoles élus.

Afin de garantir l'intérêt communautaire des actions portées par l'association au titre de l'espace Rabelais, sont membres de droit :

- Le Président de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien
- Le Vice-président délégué au tourisme
- Le Vice-président délégué à l'agriculture

Une réunion trimestrielle sera organisée entre les représentants de la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise, les élus et le personnel du service tourisme de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour assurer le suivi du fonctionnement et des projets inhérents à l'Espace Rabelais.

Un bilan d'activité sera réalisé en commun chaque fin d'année.

Des réunions supplémentaires pourront être déclenchées à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Article 4 – Occupation de l'Espace Rabelais

Les locaux sont situés au rez de chaussé de l'Hôtel Mallet, place Mallet, à Bagnols-sur-Cèze. Leur utilisation par la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise devra être conforme aux missions de l'association telles que définies à l'article 1 de la présente convention.

Les travaux d'aménagement et/ou d'équipements de l'espace et toutes les dépenses courantes de fonctionnement (électricité, chauffage, téléphonie et internet, entretien) sont à la charge de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Ponctuellement et à sa demande, la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise disposera des clés de l'Espace Rabelais pour mener à bien ses animations.

Article 5 – Règles de sécurité

La Compagnie de la Côte du Rhône gardoise devra utiliser les locaux dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. Elle devra se conformer aux prescriptions inscrites dans les registres de sécurité inhérents à l'Espace Rabelais.

Article 6 – Assurances et licences

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien prend à sa charge toutes les assurances concernant le local, le matériel, les équipements et l'accueil du public.

La Compagnie de la Côte du Rhône gardoise prend à sa charge les assurances couvrant les animations qu'elle organise à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à obtenir les licences de débit de boisson nécessaires aux activités de dégustation de vin et de vente à emporter pour ce qui concerne le fonctionnement de l'Espace Rabelais à l'année.

En cas d'organisation d'un événement ponctuel nécessitant une autorisation supplémentaire, La Compagnie de la Côte du Rhône gardoise et la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engagent à obtenir ces autorisations auprès des autorités concernées.

Article 7 – Gestion de la boutique et dépôt-vente

Le centre oenotouristique est une vitrine du terroir viticole local et de ses productions. Espace ressource au centre de l'agglomération, il a pour vocation de proposer une première approche du territoire et d'inviter les visiteurs à se rendre dans les caves et domaines pour approfondir leur découverte du monde du vin et des productions locales. Il dispose d'un espace de dégustation et d'une boutique dans laquelle le public peut acheter quelques produits du territoire. La boutique n'a pas vocation à générer des profits mais plutôt à faire connaître les produits. Elle n'entre pas en concurrence avec le commerce local.

A ce titre, la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise procède au dépôt de produits du terroir auprès de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien selon un système de dépôt-vente.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien crée une régie de recette pour distribuer ces produits aux prix fixés par la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise.

Le dépôt-vente se limite aux produits des producteurs du territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, adhérents aux confréries bachiques, labellisés « Sud de France » ou engagés dans la démarche « Vignobles et découverte », sans différence de traitement dans la présentation et la valorisation de leurs produits.

Le paiement est effectué en espèces, par chèque bancaire ou carte bleue à l'ordre du Trésor public.

Les visiteurs pourront acheter au plus trois bouteilles de vin. La Compagnie de la Côte du Rhône gardoise s'engage à approvisionner l'espace Rabelais dans la limite des stocks disponibles dans un délai de 15 jours.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à respecter le règlement en vigueur concernant la consommation et la vente d'alcool.

Le 30 novembre, chaque année, un état des ventes sera effectué pour l'année passée. La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien procédera au virement de la somme des ventes à la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise pour l'encaissement des produits vendus.

A cette occasion, les invendus seront restitués à la Compagnie, ou à sa convenance, vendus l'année suivante.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à tenir un registre des ventes et à porter à la connaissance du déposant tous les éléments comptables relatifs à son produit.

La Compagnie de la Côte du Rhône gardoise pourra lors de manifestations thématiques ponctuelles, valoriser des produits fabriqués par des producteurs situés en dehors du territoire de la Communauté d'agglomération, dans la mesure où ils seront adhérents à l'une des confréries bachiques du territoire (Compagnie de la Côte du Rhône gardoise, Confrérie des Jaugeurs de Lirac et Commanderie de Tavel) ou partenaires de la Communauté d'agglomération.

Article 8 – Relations avec le personnel

La gestion de l'Espace Rabelais, la coordination des activités qui s'y dérouleront et l'accueil du public sera assurée par le personnel de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

Article 9 – Communication

Pour ce qui concerne ses activités au sein de l'Espace Rabelais, la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise s'engage à faire mention, après validation, de la participation de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien sur tous ses supports de communication et dans ses contacts avec les médias. Elle respectera la législation en cours concernant la communication sur la consommation d'alcool.

Article 10 – Durée de la convention

La présente convention est valable dès l'ouverture de l'Espace Rabelais pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction. Elle sera résiliée de plein droit en cas de dissolution de l'association ou à la demande de l'une ou l'autre des parties sous réserve de respecter un préavis de trois mois.

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Pour la Compagnie de la Côte du Rhône gardoise
Le Président, Géry DELBECQUE

Pour la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
Le Président, Jean Christian REY

AR PREFECTURE

030-200034692-20131014-DEL181_2013-DE
Regu le 12/12/2013

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 182 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Autorisation de signer un contrat de dépôt-vente des tickets de bus Edgard

Afin de généraliser le service de vente de tickets de bus dans les points d'accueil touristiques du Gard rhodanien, tant pour les besoins des visiteurs que des habitants du territoire qui bénéficient d'un service public de proximité, il est opportun d'envisager la pérennisation du point de vente de l'Office de tourisme de Goudargues et la création d'un nouveau point de vente au point info de Laudun.

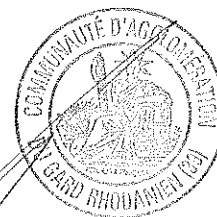
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'autoriser** le Président de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à signer des contrats de dépôt vente avec la Société des Transports Départementaux du Gard. Ces contrats définissent la liste des produits, les modalités de leur mise en vente, la marge conservée par la régie tourisme (3%) et les engagements de chacune des parties.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 183 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Taxe de séjour 2014

Dans le cadre de sa compétence tourisme, la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a instauré une taxe de séjour sur l'ensemble du territoire lors du Conseil communautaire du 12 février 2013.

Cette taxe est mixte. Elle est perçue selon deux modes :

- Au réel, pour les hôtels, campings, villages-vacances, résidences de tourisme, du 1^{er} avril au 31 octobre,
- Au forfait pour les meublés, gîtes et chambres d'hôtes, du dernier samedi de juin au premier samedi de septembre.

Les exonérations et abattement appliqués sont ceux définis par la législation en vigueur.

Pour 2014, modes de perception, et des tarifs identiques à ceux de 2013 soit :

Types et catégories d'hébergement	Tarifs 2014
Terrains de camping et terrains de caravanage non classés, classés 1 et 2 étoiles	0,20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage 3, 4 et 5 étoiles	0,35 €
Hôtels de tourisme, meublés de tourisme, gîtes, chambres d'hôtes non classés	0,35 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme/gîtes/chambres d'hôtes 1 étoile, Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles de catégorie confort,	0,35 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme/gîtes/chambres d'hôtes 2 étoiles, Villages de vacances 4 et 5 étoiles de catégorie grand confort	0,45 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, Résidences de tourisme 3 étoiles, Meublés de tourisme/gîtes/chambres d'hôtes 3 étoiles	0,70 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe, 4 et 5 étoiles, Résidences de tourisme 4 et 5 étoiles, Meublés de tourisme/gîtes/chambres d'hôtes 4 et 5 étoiles	0,90 €

Par ailleurs, à l'issue d'une première saison de perception et des diverses remarques des hébergeurs, la commission tourisme propose de prendre de nouvelles dispositions portant sur les points suivants :

- Les pèlerins sont exonérés de payer la taxe de séjour, sous réserve de présentation d'un justificatif, lorsque le paiement de la nuitée relève d'une donation.
- Les hébergements classés insolites (yourte, roulotte ou mobil home hors camping, péniche...) sont soumis à la taxe de séjour au forfait.
- Les travailleurs saisonniers, les stagiaires et les personnes dont l'hébergement en gîte, meublé ou mobil home constitue une résidence principale, sont exonérés.
- La location de résidences principales est soumise à la taxe de séjour au forfait.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

-De valider pour 2014 des modes de perception, et des tarifs identiques à ceux de 2013 tel que présentés ci-dessus.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 184 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Contribution à l'office de tourisme - saison 2014

Dans le cadre de sa compétence tourisme, le Conseil communautaire a voté des tarifs de contribution à l'office de tourisme de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien le 12 février 2013.

Ces contributions, calquées sur le système des adhésions dans les offices de tourisme associatifs, donne lieu à un certain nombre de services supplémentaires pour les prestataires touristiques (parution dans les guides, sur le site internet, mise à disposition de documentation touristique en début de saison, accompagnement au montage de projet et à la requalification des hébergements...).

Afin de pérenniser ce partenariat avec les prestataires touristiques et de maintenir ces services qui se matérialisent dès le mois de novembre par la création des supports de promotion de la saison prochaine, il apparaît nécessaire de décider de la politique tarifaire pour l'année 2014.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **De ne pas augmenter** les tarifs par rapport à la grille tarifaire 2013.
Les modalités 2014 sont donc les suivantes en fonction des typologies d'hébergements :

	Proposition 2014	Adhésion en cours d'année Après le 1^{er} mai)
- Adhésion simple	16	16
- Artistes/Artisans	50	25
- Associations	50	25
- Commerces	50	25
- Autres	50	25
- Caves	60	30
- Produits du terroir	60	30
- Activités à l'année	60	30
- Aires naturelles de camping	60	30
- Campings : - de 10 emplacements	60	30
- Hébergements : - de 15 lits	60	30
- Activités et com. saisonniers	80	40
- Camping : + de 10 emplacements	80	40
- Hébergements : + de 15 lits	80	40
- Restaurants	80	40
- Activités multiples	80	40


Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 185 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Construction du bâtiment « Scène Campagne », approbation du choix du maître d'œuvre et autorisation du Président à signer le marché.

Le 29 octobre 2012 la Communauté de communes Valcézard approuvait le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet « Scène Campagne ».

Dans sa séance du 21 janvier, le jury du concours arrêta son choix sur trois candidats plus un pour le cas de figure où un des trois candidats sélectionnés ferait défaut. Conformément aux dispositions des articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur a donc arrêté la liste des trois candidats admis à concourir. Il s'agit des architectes suivants :

EQUIPE N° 10

Architecte mandataire commun : Paul ANDREU Architecte Paris - 2, Rue de la Roquette
75011 PARIS. Siret: 477 67848600028

Co-traitant n°1 : Atelier Robertas - Alice Mahin Paysagiste DPLG - 55, Rue du Simplon
75018 PARIS. Siret 489 184 176 00027

Co-traitant n°2: Ducks Scéno -1, Rue du Docteur Fleury Pierre Papillon - 69100
VILLEURBANNE Siret 418 191 912 00041

Co-traitant n°3: PEUTZ et associés -10B, Rue des Messageries -75010 PARIS
Siret 310 809462 00057

Co-traitant n°4 : GINGER SECHAUD BOSSUYT SAS - Tour de Rosny 2 - Avenue du
Général De Gaulle - 93118 ROSNY SOUS BOIS Cedex - Siret 413933 698 00032

Co-traitant n°5 : VANGUARD CAP Saint Ouen - 5/7 Rue Paul Bert - 93581 SAINT
OUEN Cedex
Siret 420 088 007 00042

EQUIPE N°37

Architecte mandataire commun : CHABANNE & Partenaires Stratégie Concept - Parc Millénaire
11300, Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER
Siret 440 008 555 00011

Co-traitant n°1 : EURL François TOURNY Ingénierie - La Comboursière - 42220 THELIS
LA COMBI Siret 518 697 719 00012

Co-traitant n°2 : B.E.S.T. -1300, Avenue Albert Einstein - Bât 3 Parc du Millénaire 1 -
34000
MONTPELLIER Siret 323 126 490 00099

Co-traitant n°3 : INE -1, Montée de la Butte - 69001 LYON Siret 497 575 696 00024

Co-traitant n°4 : ECHOLOGOS Sarl - 4, Rue de la Condamine - 38610 GIERES
Siret 31573290900074

EQUIPE N°52

Architecte mandataire commun : A+ ARCHITECTURE - 266, Place Ernest Granier- 34000
MONTPELLIER Siret 400 926 879 00042

Co-traitant n°1 : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080
MONTPELLIER
Siret 412 556 466 00024

Co-traitant n°2 : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940
RIVEDOUX PI Siret 442 566 311 00027

Co-traitant n°3 : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480
00045

Co-traitant n°4 : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue Louis de Broglie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080
Co-traitant n°5 : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE Siret 517 580 205 00014
Co-traitant n°6 : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER Siret 417 681 749 00046

A l'issue de ce choix, le cahier des charges du concours a été remis simultanément aux trois candidats lors d'une réunion sur le site du projet.

La date limite de réception des propositions était fixée au 28 juin 2013 à 12 heures.

Les prestations ont été reçues et enregistrées par le secrétariat du concours qui les a rendues anonymes.

Dans sa séance du 30 juillet 2013, le jury a décidé de classer les esquisses de la manière suivante :

Première position : Projet 2 : Architecte mandataire commun : A+ ARCHITECTURE - 266, Place

Ernest Granier- 34000 MONTPELLIER Siret 400 926 879 00042

Co-traitant n°1 : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080 MONTPELLIER Siret 412 556 466 00024

Co-traitant n°2 : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940 RIVEDOUX PI Siret 442 566 311 00027

Co-traitant n°3 : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480 00045

Co-traitant n°4 : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue Louis de Broglie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080

Co-traitant n°5 : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE Siret 517 580 205 00014

Co-traitant n°6 : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER Siret 417 681 749 00046

Deuxième position : Projet 1 : Architecte mandataire commun : CHABANNE & Partenaires Stratégie Concept - Parc Millénaire 11300, Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER Siret 440 008 555 00011

Co-traitant n°1 : EURL François TOURNY Ingénierie - La Comboursière - 42220 THELIS LA COMBI Siret 518 697 719 00012

Co-traitant n°2 : B.E.S.T. -1300, Avenue Albert Einstein - Bât 3 Parc du Millénaire 1 - 34000 MONTPELLIER Siret 323 126 490 00099

Co-traitant n°3 : INE -1, Montée de la Butte - 69001 LYON Siret 497 575 696 00024

Co-traitant n°4 : ECHOLOGOS Sarl - 4, Rue de la Condamine - 38610 GIERES Siret 31573290900074

Troisième position : Projet 3 Architecte mandataire commun : Paul ANDREU Architecte Paris - 2, Rue de la Roquette 75011 PARIS. Siret: 477 67848600028

Co-traitant n°1 : Atelier Robertas - Alice Mahin Paysagiste DPLG - 55, Rue du Simplon
75018 PARIS. Siret 489 184 176 00027

Co-traitant n°2: Ducks Scéno -1, Rue du Docteur Fleury Pierre Papillon - 69100
VILLEURBANNE Siret 418 191 912 00041

Co-traitant n°3: PEUTZ et associés -10B, Rue des Messageries -75010 PARIS
Siret 310 809462 00057

Co-traitant n°4 : GINGER SECHAUD BOSSUYT SAS - Tour de Rosny 2 - Avenue du
Général De Gaulle - 93118 ROSNY SOUS BOIS Cedex - Siret 413933 698 00032

Co-traitant n°5 : VANGUARD CAP Saint Ouen - 5/7 Rue Paul Bert - 93581 SAINT
OUEN Cedex
Siret 420 088 007 00042

L'avis du jury en date du 30 juillet 2013 propose comme lauréat du concours l'équipe composée :

Architecte mandataire commun : A+ ARCHITECTURE - 266, Place Ernest Granier- 34000
MONTPELLIER Siret : 400 926 879 00042

Co-traitant n°1 : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080
MONTPELLIER
Siret 412 556 466 00024

Co-traitant n°2 : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940
RIVEDOUX PI Siret 442 566 311 00027

Co-traitant n°3 : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480
00045

Co-traitant n°4 : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue
Louis de
Brogie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080

Co-traitant n°5 : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE
Siret 517 580 205 00014

Co-traitant n°6 : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER Siret 417
681 749 00046

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 4 124 000 € HT.

Après négociation avec le lauréat, la proposition faite par le cabinet d'architecte est la suivante :

Taux de rémunération	= 14.40	%
Coût prévisionnel des travaux Co HT	= 4 124 000,00	€
Forfait définitif de rémunération HT	= 593 856,00	€
TVA (19.6)*	= 114 772.90	€
T.T.C	= 708 628,90	€

Arrêté en lettres : sept cent huit mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix centimes, toutes taxes comprises.

*TVA non applicable sur les honoraires de CHAMPS LIBRES (régime auto-entrepreneur).

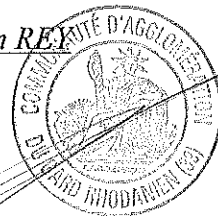
Le Conseil communautaire décide, à la majorité, (24 abstentions, 1 opposition : Jean-Marie DAVER),

- **D'approuver**, conformément aux dispositions des articles 70 et 74 du code des Marchés Publics, après proposition du jury réuni à cet effet le 30 juillet 2013, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment Scène Campagne à A+ ARCHITECTURE - 266, Place Ernest Granier- 34000 MONTPELLIER Siret : 400 926 879 00042
 - Co-traitant n°1** : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080 MONTPELLIER
Siret 412 556 466 00024
 - Co-traitant n°2** : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940 RIVEDOUX PI Siret 442 566 311 00027
 - Co-traitant n°3** : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480 00045
 - Co-traitant n°4** : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue Louis de Broglie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080
 - Co-traitant n°5** : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE
Siret 517 580 205 00014
 - Co-traitant n°6** : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER Siret 417 681 749 00046

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 185 / 2013 BIS du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 63

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Louis CHINIEU, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Construction du bâtiment « Scène Campagne », approbation du choix du maître d'œuvre et autorisation du Président à signer le marché.

- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Valcézard n°012-077 en date du 29 octobre 2012 approuvant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre ;
- Vu le lancement de l'avis de concours de maîtrise d'œuvre en novembre 2012 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Valcézard n°012-083 en date du 11 décembre 2012 portant constitution du jury du concours ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Valcézard n°012-084 en date du 11 décembre 2012 demandant le concours du CAUE dans le cadre de la sélection de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation du bâtiment Scène Campagne ;
- Vu l'avis du jury de concours réuni dans sa séance du 21 janvier 2013 sous l'égide la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ;

Conformément aux dispositions des articles 70 et 74 du code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur a arrêté la liste des quatre candidats admis à concourir. Il s'agit des architectes suivants:

EQUIPE N° 10

Architecte mandataire commun : Paul ANDREU Architecte Paris - 2, Rue de la Roquette
75011 PARIS, Siret: 477 6784860028

Co-traitant n°1 : Atelier Robertas - Alice Mahin Paysagiste DPLG - 55, Rue du Simplon
75018 PARIS. Siret 489 184 176 00027

Co-traitant n°2 : Ducks Scéno -1, Rue du Docteur Fleury Pierre Papillon - 69100
VILLEURBANNE Siret 418 191 912 00041

Co-traitant n°3 : PEUTZ et associés -10B, Rue des Messageries -75010 PARIS
Siret 310 809462 00057

Co-traitant n°4 : GINGER SECHAUD BOSSUYT SAS - Tour de Rosny 2 - Avenue du
Général De Gaulle - 93118 ROSNY SOUS BOIS Cedex - Siret 413933 698 00032

Co-traitant n°5 : VANGUARD CAP Saint Ouen - 5/7 Rue Paul Bert - 93581 SAINT
OUEEN Cedex
Siret 420 088 007 00042

EQUIPE N°37

Architecte mandataire commun : CHABANNE & Partenaires Stratégie Concept - Parc Millénaire
11300, Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER
Siret 440 008 555 00011

Co-traitant n°1 : EURL François TOURNY Ingénierie - La Comboursière - 42220 THELIS
LA COMBI Siret 518 697 719 00012

Co-traitant n°2 : B.E.S.T. -1300, Avenue Albert Einstein - Bât 3 Parc du Millénaire 1 -
34000
MONTPELLIER Siret 323 126 490 00099

Co-traitant n°3 : INE -1, Montée de la Butte - 69001 LYON Siret 497 575 696 00024

Co-traitant n°4 : ECHOLOGOS Sarl - 4, Rue de la Condamine - 38610 GIERES
Siret 31573290900074

EQUIPE N°52

Architecte mandataire commun : A+ ARCHITECTURE - 266, Place Ernest Granier- 34000
MONTPELLIER Siret 400 926 879 00042

Co-traitant n°1 : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080

MONTPELLIER

Siret 412 556 466 00024

Co-traitant n°2 : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940

RIVEDOUX PI Siret 442 566 311 00027

Co-traitant n°3 : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480 00045

Co-traitant n°4 : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue Louis de

Brogie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080

Co-traitant n°5 : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE

Siret 517 580 205 00014

Co-traitant n°6 : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER Siret 417 681 749 00046

Avant l'ouverture des esquisses, le secrétariat du concours a apposé les dénominations suivantes : « Projet 1, Projet 2 et Projet 3 » sur les dossiers indépendamment de leur ordre d'arrivée afin de respecter les règles de l'anonymat.

Dans sa séance du 30 juillet 2013, le jury a attribué des notes aux trois projets, la note la plus faible étant la meilleure, il a établi le classement suivant :

Première position : Projet 2 : Architecte mandataire commun : A+ ARCHITECTURE - 266, Place Ernest Granier- 34000 MONTPELLIER Siret 400 926 879 00042

Co-traitant n°1 : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080

MONTPELLIER

Siret 412 556 466 00024

Co-traitant n°2 : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940

RIVEDOUX PI Siret 442 566 311 00027

Co-traitant n°3 : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480 00045

Co-traitant n°4 : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue Louis de

Brogie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080

Co-traitant n°5 : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE

Siret 517 580 205 00014

Co-traitant n°6 : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER Siret 417 681 749 00046

**Deuxième position : Projet 1 : Architecte mandataire commun : CHABANNE & Partenaires
Stratégie Concept - Parc Millénaire 11300, Avenue Albert Einstein -
34000 MONTPELLIER
Siret 440 008 555 00011**

Co-traitant n°1 : EURL François TOURNY Ingénierie - La Comboursière - 42220 THELIS
LA COMBI Siret 518 697 719 00012

Co-traitant n°2 : B.E.S.T. -1300, Avenue Albert Einstein - Bât 3 Parc du Millénaire 1 -
34000

MONTPELLIER Siret 323 126 490 00099

Co-traitant n°3 : INE -1, Montée de la Butte - 69001 LYON Siret 497 575 696 00024

Co-traitant n°4 : ECHOLOGOS Sarl - 4, Rue de la Condamine - 38610 GIERES
Siret 31573290900074

Troisième position : Projet 3 Architecte mandataire commun : Paul ANDREU Architecte Paris
- 2, Rue de la Roquette 75011 PARIS. Siret: 477 67848600028

Co-traitant n°1 : Atelier Robertas - Alice Mahin Paysagiste DPLG - 55, Rue du Simplon
75018 PARIS. Siret 489 184 176 00027

Co-traitant n°2: Ducks Scéno -1, Rue du Docteur Fleury Pierre Papillon - 69100
VILLEURBANNE Siret 418 191 912 00041

Co-traitant n°3: PEUTZ et associés -10B, Rue des Messageries -75010 PARIS
Siret 310 809462 00057

Co-traitant n°4 : GINGER SECHAUD BOSSUYT SAS - Tour de Rosny 2 - Avenue du
Général De Gaulle - 93118 ROSNY SOUS BOIS Cedex - Siret 413933 698 00032

Co-traitant n°5 : VANGUARD CAP Saint Ouen - 5/7 Rue Paul Bert - 93581 SAINT
OUEN Cedex
Siret 420 088 007 00042

Le projet 2 arrivée en première position est très fonctionnel avec des répartitions claires.

Un travail des matériaux intéressant même si une certaine austérité de la façade au nord est à regretter.

Bâtiment au gabarit maîtrisé au regard du site et bien ancré au sol avec un traitement du soubassement comme un véritable socle.

C'est un projet à l'allure austère mais qui de par sa forme et les matériaux choisis est très contextuel.

Les différents aspects techniques sont très bien appréhendés et un travail approfondi est présenté en ce qui concerne la scénographie, l'acoustique et la HQE.

Projet proposant des surfaces nettement supérieures à la demande, mais proposant une organisation lui permettant de réduire ces surfaces sans compromettre les fonctionnalités.

Le pignon ouvert à l'ouest semble ignorer les problématiques liées à la surchauffe en saison d'été. Ce point devra absolument faire l'objet d'ajustement et/ou modifications si ce projet était retenu.

Le double hall d'accueil n'est pas nécessaire et en outre ne permet pas de définir un espace d'exposition spécifique. Ces deux espaces devront également faire l'objet d'une reconfiguration si ce projet était retenu.

L'austérité du traitement extérieur contraste avec un travail très élaboré des espaces intérieurs.

Vu l'avis du jury en date du 30 juillet 2013, le pouvoir adjudicateur a désigné comme lauréat du concours l'équipe composée :

Architecte mandataire commun : A+ ARCHITECTURE - 266, Place Ernest Granier- 34000
MONTPELLIER Siret : 400 926 879 00042

Co-traitant n°1 : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080
MONTPELLIER
Siret 412 556 466 00024

Co-traitant n°2 : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940
RIVEDOUX PI Siret 442 566 311 00027

Co-traitant n°3 : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480
00045

Co-traitant n°4 : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue
Louis de
Broglie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080

Co-traitant n°5 : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE
Siret 517 580 205 00014

Co-traitant n°6 : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER

Siret 417 681 749 00046

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 4 124 000 € HT.

Après négociation avec le lauréat, la proposition faite par le groupement est la suivante en ce qui concerne le forfait de rémunération :

Taux de rémunération	= 14.40 %
Coût prévisionnel des travaux Co	= 4 124 000,00 € HT
Forfait définitif de rémunération	= 593 856,00 € HT
TVA (19.6)*	= 114 772.90 €
T.T.C	= 708 628,90 €

Arrêté en lettres : sept cent huit mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix centimes, toutes taxes comprises.

*TVA non applicable sur les honoraires de CHAMPS LIBRES (régime auto-entrepreneur)

Le responsable du pouvoir adjudicateur propose conformément à l'avis du jury, d'allouer une prime de 14 000 €HT aux candidats suivants :

- **Architecte mandataire commun** : CHABANNE & Partenaires Stratégie Concept - Parc Millénaire 11300, Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER
- Paul ANDREU Architecte Paris - 2, Rue de la Roquette 75011 PARIS.

Pour l'attributaire, se rajoutera à la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre la prime reçue pour sa participation au concours (article 74-III du code des marchés publics).
Les membres libéraux du jury pourront être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération N°012.083 du 11 décembre 2012.

Le conseil communautaire décide, à la majorité (Abstentions : 24 – Oppositions : 1) :

Article 1 : Conformément aux dispositions des articles 70 et 74 du code des Marchés Publics, est approuvé après proposition du jury réuni à cet effet le 30 juillet 2013, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment Scène Campagne à A+ ARCHITECTURE - 266, Place Ernest Granier- 34000 MONTPELLIER Siret : 400 926 879 00042

Co-traitant n°1 : CALDER INGENIERIE - 534, Rue Maris Petipa - 34080 MONTPELLIER
Siret 412 556 466 00024

Co-traitant n°2 : ART SCENIQUE - 45, Rue du Chevalier Arnaud Brunneau -17940 RIVEDOUX Pl Siret 442 566 311 00027

Co-traitant n°3 : LASA - 20, Boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON Siret 302 506 480 00045

Co-traitant n°4 : PREVENTION CONSULTANTS -Immeuble les Méridiens A - 240, Rue Louis de Broglie - CS 50471 -13592 AIX EN PROVENCE Cedex 3 Siret 418 935 862 00080

Co-traitant n°5 : CHAMPS LIBRES Paysage - 7, Rue du Porche - 30260 CORCONNE
Siret 517 580 205 00014

Co-traitant n°6 : L'ECHO - 266, Place Ernest Granier - 34000 MONTPELLIER Siret 417 681 749 00046

Taux de rémunération = 14.40 %

Coût prévisionnel des travaux Co	= 4 124 000,00 € HT
Forfait définitif de rémunération	= 593 856,00 € HT
TVA (19.6)*	= 114 772.90 €

T.T.C = 708 628,90 €

Arrêté en lettres : sept cent huit mille six cent vingt-huit euros et quatre-vingt-dix centimes, toutes taxes comprises.

*TVA non applicable sur les honoraires de CHAMPS LIBRES (régime auto-entrepreneur)

Article 2 : Autorise

- a) Monsieur le Président à signer ledit marché, ainsi que tous les actes contractuels y afférents.
- b) le paiement conformément à la décision du représentant du pouvoir adjudicateur d'une prime d'un montant de 14 000 € HT au concurrents suivants :
 - **Architecte mandataire commun** : CHABANNE & Partenaires Stratégie Concept - Parc Millénaire 11300, Avenue Albert Einstein - 34000 MONTPELLIER
 - Paul ANDREU Architecte Paris - 2, Rue de la Roquette 75011 PARIS.

Pour l'attributaire, se rajoutera à la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre la prime reçue pour sa participation au concours (article 74-III du code des marchés publics).

- c) A indemniser les membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération N°012.083 du 11 décembre 2012.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 186 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Louis CHINIEU à Serge BOISSIN, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Adhésion au syndicat mixte Ardèche Claire

Le Syndicat Mixte Ardèche Claire, Établissement Public Territorial de Bassin, a pour objet, à l'échelle du bassin hydrographique de l'Ardèche, la prévention des inondations et la gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que la préservation et la gestion des zones humides et de la biodiversité.

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien se situe pour partie sur le bassin versant de la rivière Ardèche. A ce titre, les communes d'Aiguèze, Saint-Julien de Peyrolas et Saint-Paulet de Caisson adhéraient au Syndicat Mixte Ardèche Claire. Les communes de Carsan, Issirac, Le Garn, Pont-Saint-Esprit, Saint-Christol de Rodières et Salazac souhaitent en être membres.

Dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie », la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien adhèrera directement pour le compte des communes concernées.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

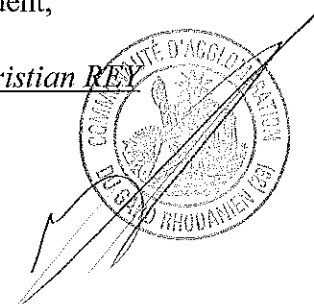
- **D'autoriser** le Président à solliciter l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien au Syndicat Mixte Ardèche Claire pour l'ensemble des compétences qu'il exerce en vertu de ses statuts ci-annexés,
- **De désigner** les dix délégués titulaires et les dix délégués suppléants suivants pour représenter la Communauté d'agglomération au sein de l'organe délibérant du Syndicat, après élection à bulletin secret :

Commune	Titulaires	Suppléants
Aiguèze	Roland VINCENT	Vincent VENTAJOL
Saint-Julien-de-Peyrolas	Christiane BREMOND	Philippe LADIGNAC-PHILIPPE
Saint-Paulet de Caisson	Christophe SERRE	Josette LARGIER
Carsan	Brigitte VANDEMEULEBROUCKE	Georges GUILBERT
Issirac	José RIEU	Martine PONS
Le Garn	Yolande VIGNAL	Odile MARCAIS
Saint-Christol de Rodières	Jacques CABIAC	Claire SOUQUET
Salazac	Jean-Claude SUAU	Sophie GUIGUE
Pont-Saint-Esprit	Roger CASTILLON	Luc SCHRIVE
Pont-Saint-Esprit	Claire LAPEYRONIE	Alain VIVARRAT-PERRIN

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,
Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 187 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Louis CHINIEU à Serge BOISSIN, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Motion pour le maintien du centre de chirurgie cardiaque de l'hôpital privé les Franciscaines.

Une réelle menace pèse sur la pérennité du centre de chirurgie cardiaque de l'hôpital privé les Franciscaines de Nîmes, car le deuxième schéma inter-régional de chirurgie cardiaque (2013-2017) qui est en cours de discussion entre les Agences Régionales de Santé du Languedoc-Roussillon et de PACA, a la volonté de réduire le nombre de centres en Languedoc-Roussillon sous le prétexte d'améliorer la qualité des soins, de réduire les coûts, pour pallier la pénurie de ressources médicales.

La région Languedoc-Roussillon compte aujourd'hui 4 centres de chirurgie cardiaque : un privé à Nîmes, un privé à Perpignan, deux à Montpellier (un privé et un public). Le centre de chirurgie cardiaque de l'hôpital privé les Franciscaines de Nîmes est donc le seul implanté dans le Gard et il a démontré sa performance et son utilité en prenant en charge plus de 6 000 patients opérés à cœur ouvert depuis vingt ans. De plus, il dispose d'équipes médicales et chirurgicales jeunes, en nombre suffisant et de qualité.

Bien que réalisant la plus forte activité des 3 centres privés du Languedoc-Roussillon, le centre nîmois est pénalisé par l'orientation de près d'une centaine de patients habitant dans le Gard vers le CHU de Montpellier, au nom d'une priorité donnée à la coopération entre les deux CHU régionaux. Et il semblerait que la région PACA ait la prétention de voir disparaître le centre nîmois pour détourner son activité vers Marseille.

Nous sommes en effet convaincus que c'est un atout pour notre région de disposer dans chacune des 3 grandes villes du Languedoc-Roussillon d'un centre de chirurgie cardiaque et il faut encourager ces centres à travailler ensemble à l'élaboration d'un véritable projet commun de chirurgie cardiaque régional.

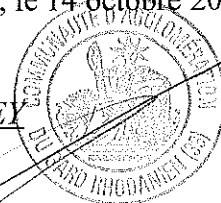
Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'adopter** une motion pour soutenir le maintien du seul centre de chirurgie cardiaque du Gard, à savoir celui de l'hôpital privé les Franciscaines de Nîmes.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,

Jean Christian REY

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 188 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 8 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX, Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Louis CHINIEU à Serge BOISSIN, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Motion pour demander la mise en place d'une solution transitoire « TER Bus » sur le trajet de la rive droite du Rhône.

Depuis plusieurs années désormais les collectivités du territoire du Gard rhodanien se mobilisent afin d'obtenir la réouverture de la ligne TER rive droite du Rhône. Afin de contribuer à la réalisation de cet objectif, les communes concernées par la réouverture de leurs gares ainsi que l'ancienne collectivité Rhône-Cèze-Languedoc, ont conduit plusieurs actions visant à anticiper cette réouverture.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a fait sien cet objectif et poursuit cette démarche légitime relayée par le soutien des citoyens du territoire. Ce soutien au projet se matérialise notamment dans le budget 2013 par le lancement d'études dans le but de préparer l'aménagement des espaces concernés dans chaque commune et d'anticiper la réouverture.

Les élus de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien affirment que leur priorité est la réouverture de la ligne de chemin de fer, dite rive droite, avec la mise en place d'un Train TER et ce le plus rapidement possible. Les élus constatent toutefois que les échanges entre les nombreux acteurs décisionnaires sur le sujet laissent à penser que ce projet ne pourra pas voir le jour tout de suite, en raison notamment d'un tour de table financier dont l'issue peine à se concrétiser.

Prenant en compte cette incertitude et la mettant en parallèle avec la nécessité de répondre rapidement aux problématiques du transport collectif dans le Gard rhodanien, les élus de notre collectivité expriment le vœu collectif qu'une solution intermédiaire soit mise en place dès à présent. La mise en place d'un « TER Bus » correspond à cette attente. Cette solution est en action dans plusieurs territoires de notre pays. La mise en place de cette option répond à nombreux enjeux et revêt plusieurs avantages :

- Un transport collectif peu coûteux pour la population avec l'application du tarif TER à 1 euro.
- Une ligne de bus dont les arrêts correspondent aux gares qui ont vocation à accueillir le train TER, préparant ainsi la mise en place du futur aménagement.
- Un lien renforcé et une facilité de déplacement accrue avec les pôles urbains environnants, grâce à des lignes bien plus rapides que l'offre existante, répondant notamment à la problématique des déplacements professionnels.
- Le renforcement de l'attractivité de notre territoire avec une offre de transport en commun renforcé et efficace.
- La prise en compte de la problématique écologique en limitant les déplacements et la présence des véhicules individuels et en améliorant les conditions de circulation sur les trajets correspondants.

Les élus de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien expriment officiellement le souhait que cette option de « TER Bus » soit mise en place sur notre territoire comme solution transitoire, tout en confirmant leur volonté de voir aboutir le projet de « TER train » le plus rapidement possible.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **D'adopter** cette motion pour demander la mise en place d'une solution transitoire « TER Bus » sur le trajet de la rive droite du Rhône.


Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY

Jean Christian REY



Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Délibération n° 189 / 2013 du Conseil communautaire Séance du 14 octobre 2013

Date de la convocation = 1 octobre 2013

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 62

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 8

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de Cornillon, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Vincent ROLAND, Jean Christian REY, Jean-Yves CHAPELET, Raymond MASSE, Michel CEGIELSKI, Vincent POUTIER, Emmanuelle CRÉPIEUX , Monique GRAZIANO-BAYLE, Laurent CASTANIER, Rémy SALGUES, Mina AKCHAINI, Michèle OROMI, Fernand DUMAS, Pierrette PASQUINI, François PENCHENIER, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Michel PAILLOT, Serge BOISSIN, Pascal PELAT, Gérard CASTOR, Martial BONNEFOND, José RIEU, Edmond JOUVENEL, Patrice PRAT Philippe PÉCOUT, Catherine LAVIOS, Yvette SAUT, Serge VERDIER, Jean-Paul RUTY, Sandrine ENGELS, Yolande VIGNAL, Francis ROUZAUD, Stéphane CARDENES, Daniel BAKALEM, Jean-Pierre CHARRE, Roger CASTILLON, Christine CLERC, Jean-Marie DAVER, Philippe DEHAPIOT, Claire LAPEYRONIE, Vincent ROUSSELOT, Luc SCHRIVE, Alain VIVARRAT-PERRIN, Michel COULLOMB, Florent GANDI, Jacques CABIAC, Didier BONNEAUD, Olivier JOUVE, Didier DELPI, Christiane BRÉMOND, Guy AUBANEL, Christian BONNET, Ulysse MICAELLI, Éric ROKITA, Christophe SERRE, Pierre BAUME, Robert PIZARD-DESCHAMPS, Frédéric FAURE, Jean-Claude SUAU, Jean THEROND, Alexandre PISSAS, Bernard UGHETTO.

Absents ayant donné procuration : Ghislaine COURBEY à Michel CEGIELSKI, Denis RIEU à Vincent POUTIER, Ali OUATIZERGA à Mina AKCHAINI, Louis CHINIEU à Serge BOISSIN, Céline BAILLY à Christine CLERC, Maurice CULTY à Roger CASTILLON, Marc ANGELI à Jean Christian REY, Joëlle CHAMPETIER à Florent GANDI.

Absents : Catherine EYSSERIC, Gérard DORILLE, Maria SEUBE, Sylvie NICOLLE, Patrick DOUHAIZENET.

Secrétaire de Séance : Roger CASTILLON.

Objet : Motion contre la fermeture des installations de la DSV (Direction des Sciences et du Vivant) sur le site de Marcoule

Considérant que la décision, présentée en bureau national du CEA le 2 octobre 2013, dans le cadre du PMLT (Plan Moyen Long Terme) liant le CEA et l'Etat pour les 5 années à venir prévoit, entre autres, la fermeture définitive des installations de la DSV (Direction des Sciences et du Vivant) sur le site de Marcoule,

Considérant que ces orientations décidées sans concertation préalable font courir un risque de tarissement des ressources en matière de recherche et développement et d'appauvrissement des compétences locales développées par les équipes de chercheurs de la DSV,

Considérant l'impact social induit par cette décision qui touche directement plus de 100 chercheurs et techniciens et qui fragilise un nombre conséquent d'emplois indirects,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité,

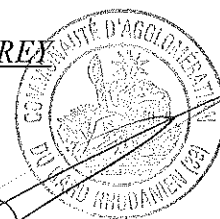
- **D'affirmer** son attachement indéfectible au secteur de la recherche et plus particulièrement à celle réalisée par la Direction de Sciences du Vivant de Marcoule. Les élus affirment leur soutien aux salariés ainsi qu'aux programmes menés dans les laboratoires de la DSV qui représentent un vecteur essentiel du développement de la recherche dans les secteurs de la biologie, de la biochimie et de la virologie dans le Languedoc Roussillon ;
- **De formuler** le vœu que les différentes collectivités du Gard rhodanien continuent à déployer les ambitieux projets de PRAE dans lesquels elles se sont investies au côté de la région Languedoc Roussillon et au côté du Commissariat à l'Energie Atomique. Les conditions de déploiement ne peuvent être remises en cause et doivent se poursuivre dans le cadre des engagements pris initialement en partenariat avec le Commissariat à l'Energie Atomique ;
- **D'exprimer** son inquiétude face à cette décision brutale sans concertation avec les élus et qui n'envisage, à ce jour, aucune mesure compensatoire permettant de sauvegarder une activité de Recherche indispensable au maintien des emplois sur le site de Marcoule ;
- **D'affirmer** son souhait que le CEA et plus particulièrement la DSV mette en œuvre une véritable stratégie pour la recherche sur le site de Maroule incluant les synergies existantes avec les entreprises présentes sur ce territoire. Les élus demandent à l'Etat et au CEA de créer les conditions nécessaires à un véritable essaimage avant toute validation du plan moyen et long terme ;
- **D'appeler** le Gouvernement à engager avec les élus et le CEA, une réflexion plus poussée pour éviter de mettre en péril un des fleurons de la recherche du Languedoc Roussillon dans le cadre des contraintes budgétaires fortes imposées à cet organisme de recherche ;
- **De demander**, afin de garantir et promouvoir l'attractivité de notre territoire, qu'un moratoire intervienne dès à présent pour que ces objets et celui de la fermeture de DSV plus

particulièrement fassent l'objet d'un débat, d'une réflexion plus large que ce qu'elle n'a été jusqu'à ce jour, estimant que l'organisation du territoire, le développement économique, la démocratie de proximité et les grands principes d'aménagement du territoire sont remis en cause.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013.

Pour copie conforme au registre,
Bagnols-sur-Cèze, le 14 octobre 2013
Le président,

Jean Christian REY



*Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication
le.....
Le Président,*

Jean Christian REY